

NOS PROPOSITIONS

ENVIRONNEMENT

“Une ville qui respecte le Vivant et fait de la nature son allié pour lutter contre le dérèglement climatique”



Nos 6 engagements phares

1. Renaturer l'espace public
2. Développer la connaissance de l'environnement et de ses enjeux
3. Lutter contre le changement climatique et ses effets – rénover les bâtiments et écoles
4. Gagner en autonomie en produisant nos énergies renouvelables
5. Développer une alimentation locale et bio dans la restauration collective
6. Fournir de l'eau de qualité accessible à tous dans le cadre d'une régie publique de l'eau



L'ALLIANCE DES
COLLECTIFS CITOYENS

OSE *Orléans
Solidaire
Ecologique*



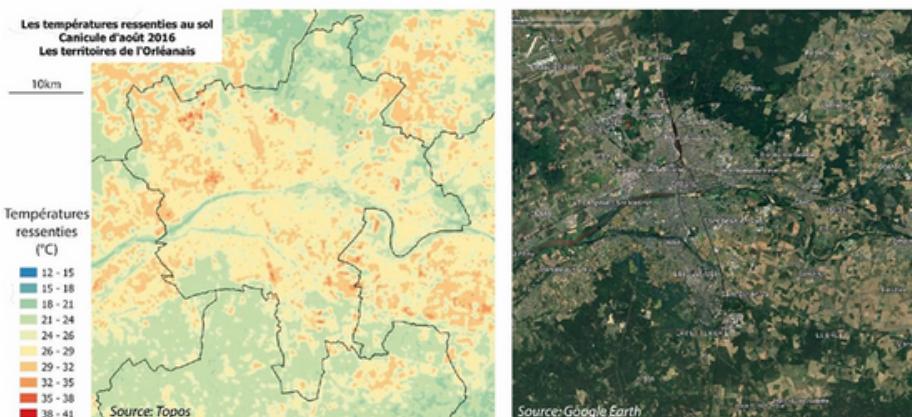
Diagnostic express – quelques constats

● Végétalisation

Le rapport de la Cour Régionale des Comptes de 2023 dresse un tableau sévère des actions en faveur de l'environnement de la ville et de la Métropole d'Orléans : « les végétalisations, nombreuses, ... apparaissent cependant d'ampleur limitée au regard des enjeux du changement climatique ».

Il est noté, dans ce même rapport que « La Métropole et la commune ne disposent pas de plan formalisé de végétalisation de l'espace urbain... l'état des lieux [réalisé en 2017], qui aurait pu servir de socle à une stratégie formalisée de renaturation, n'a pas eu de suites. »

● îlots de chaleur urbaine



Mesure des températures lors de la canicule d'Août 2016. Les températures ressenties varient fortement en fonction de l'occupation du sol, entre les parcelles couvertes par la forêt et les parcelles complètement artificialisées

La canicule de 2016 a mis clairement en évidence les très larges écarts de température ressentie au sol en fonction de l'occupation du terrain, un constat que les cartes produites par Topos, l'agence d'urbanisme de la Métropole d'Orléans, permettent de décliner localement. Face au risque en termes de santé présenté par les îlots de chaleur urbaine (ICU) qui se forment lors des épisodes de chaleur estivale, la réponse de la collectivité est insuffisante.

Le même rapport de la Cour Régionale des Comptes de 2023 souligne en effet que « **la Métropole n'a pas déterminé de stratégie d'action**, fondée par exemple sur des critères objectifs permettant de connaître les ICU où intervenir prioritairement. » L'effet direct de la chaleur sur la santé a été directement mesuré via des statistiques et l'indicateur de surmortalité en période de canicule : +141 % de surmortalité à Paris en 2003, + 20,6% en 2020. D'autres désagréments tels qu'une réduction des heures de sommeil marquées par une forte chaleur (14% de perte de temps de sommeil), mais aussi une perte de productivité de 10 à 20% en raison de difficultés de concentration et de maintien de l'attention sont à anticiper.

● Pollution atmosphérique urbaine



Mesure des concentrations en NO₂ par Lig'Air. La valeur moyenne annuelle de qualité est fixée à 40 µg/m³.

Le Maire d'Orléans se réjouissait de la suspension de la mise en place pour Orléans de Zone à Faibles Émissions (ZFE), pourtant inscrite dans la loi Climat et Résilience de 2021. Or l'abandon du projet de ZFE se fonde sur l'argument qu'il n'y a pas de dépassement des seuils de dioxydes d'azote : Orléans se situe parmi les Métropoles qui respectent la valeur réglementaire de 40 µg/m³ mais ce seuil est 4 fois plus élevé que la valeur recommandée par l'OMS de 10 µg/m³.

De plus, les modélisations faites par Lig'Air indiquent que les riverains des grands axes de circulation sont soumis à des doses moyennes de dioxyde d'azote supérieures (jusqu'à 49 µg/m³ sur certains secteurs le long de la Tangentielle).

Aussi, lors des épisodes de canicule, les polluants présents associés à l'effet îlot de chaleur contribuent à générer un brouillard persistant (smog) qui ne peut être évacué par le vent. Celui-ci est composé d'ozone et de particules fines, augmentant les risques d'asthme, de maladies respiratoires ou encore cardio-vasculaires.

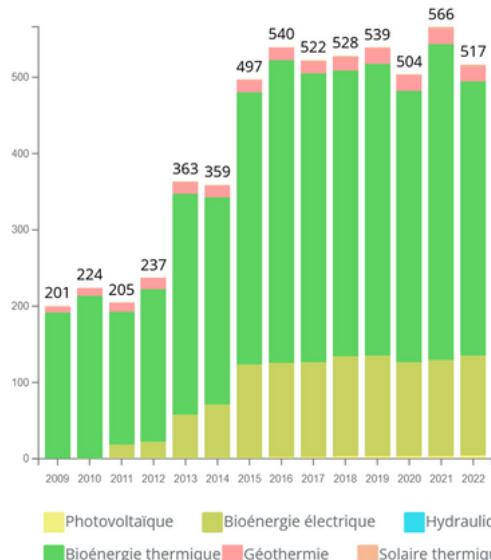
● Développement de la production d'énergie renouvelable

Les deux augmentations les plus notables correspondent à la mise en service des deux centrales de production de chaleurs reliées aux réseaux de chaleur urbaine.

L'essor des ENR affichée dans le PCAET à partir de 2019 est restée jusqu'à présent lettre morte, de la même façon que l'ambition sur le développement de la géothermie.

Le plan Climat-Air-Energie-Environnement-Territorial (PCAET) de la Métropole orléanaise, adopté le 28 Novembre 2019, affichait de fortes ambitions pour le développement des énergies renouvelables (ENR) puisqu'il était envisagé au minimum un doublement, entre 2019 et 2025, de la production d'ENR sur le territoire.

Les données produites par ODACE (Plate-forme Open Data, Air, Climat, Energie de la Région Centre-Val-de-Loire) montrent que le bilan n'est pas à la hauteur des ambitions, puisque la production d'ENR stagne sur la période 2019-2022.



Production d'énergie renouvelable sur la Métropole Orléanaise (données Lig'Air).

En parallèle, sur la base des objectifs nationaux et de rapports du BRGM sur le potentiel des territoires de la Métropole, le PCAET projette de « **développer la filière géothermie avec notamment un projet emblématique** ». Le projet de chauffage par géothermie de l'école du Néocin, censé être le premier d'une série de projets permettant de déployer la géothermie sur la ville d'Orléans, a malheureusement été abandonné, sonnant la **fin des ambitions en la matière**.

Les projets de la ville en matière de production d'ENR se concentrent sur le photovoltaïque, avec en appui la création d'une société publique locale réunissant les capitaux de la ville et de la Métropole. Alors que la Mairie visait initialement l'installation de 180MwC pour 2030, en commençant par équiper 21 bâtiments cibles, il est apparu très vite que **les objectifs ne pourront être tenus**, puisque seuls près de 9MwC sont installés début 2024, et que l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture est insuffisante pour développer la production à la hauteur des ambitions affichées.

● **Eau**

→ **Santé**

L'ARS Centre-Val de Loire réalise les contrôles réglementaires et publie la conformité. La Métropole met en avant ces contrôles mais la pression sur les traitements (nitrates, pesticides, micropolluants) est croissante au plan national — contexte qui renforce l'argument d'un pilotage public orienté en faveur de la santé publique mettant l'accent à la fois sur le **traitement des pollutions** mais aussi sur la **protection des captages**.

→ **Rendement et fuites**

Un indice de pertes ~5,17 m³/km/j montre qu'il existe des gains techniques et financiers directs à faire par des investissements ciblés — **une régie** peut décider prioritairement de ces investissements sans contrainte de profit privé.

→ **Renouvellement du réseau**

Le taux de renouvellement bas (0,75%) indique un besoin d'accélérer la rénovation ; **une régie** publique peut planifier et lisser l'effort sur le long terme en priorisant l'intérêt collectif.

Cohérence territoriale : la présence de contrats **différents** (Suez, concessions, régie) rend la stratégie métropolitaine moins lisible ; une **régie** unique facilite la gestion des captages, la lutte contre les pollutions et la planification face aux sécheresses .

● **Agriculture et alimentation**

Une faible part d'agriculture biologique sur notre territoire : pour ses vertus en matière sanitaire, environnementale et sociale, l'agriculture biologique est soutenue par la puissance publique. Sa trajectoire de croissance est inscrite dans la Loi d'Orientation Agricole (LOA) de février 2025, **qui affiche une cible de 21% des surfaces agricoles en bio d'ici 2030**.

L'état des lieux sur notre territoire est bien en deçà de ces objectifs et des moyennes nationales (10% des surfaces et 15% des fermes en 2024) : Concernant les surfaces en agriculture biologique, elles représentent 4,5 % en Centre-Val-de-Loire, 3,4% dans le Loiret, **6,4% sur la Métropole d'Orléans** .

Un des leviers pour développer l'agriculture biologique sur notre territoire réside dans la commande publique liée à la restauration scolaire. En effet, en 2021 ce sont près de **800 000 repas, préparés par la SOGERES**, qui ont été servis dans les différentes cantines des écoles d'Orléans. Les achats des matières premières ayant servi à la conception de ces repas sont un moyen de soutenir les pratiques agricoles les plus vertueuses en matière d'environnement.

Une restauration scolaire qui peine à atteindre les objectifs environnementaux dans ses achats de produits agricoles : Le contrat avec le délégataire met l'accent sur le caractère local des produits, tandis que **les objectifs en termes de durabilité et de labellisation des denrées restent éloignés.**

Ainsi, si les achats locaux constituent près de 60% du total en 2021, avec un objectif à 2/3 en 2025, les produits biologiques ne représentent que **6% du total des achats, loin des objectifs de 20% prévus par la loi Egalim de 2018 .**

Conciliant une meilleure alimentation en restauration collective et des coûts maîtrisés : Une expérimentation a été menée par le Conseil Départemental du Loiret dans deux collèges, pour démontrer qu'il est possible de faire mieux en termes de labellisation des produits agricoles, sans augmenter les coûts des repas.

Les deux collèges du Chinchon et des Bordes ont été accompagnés pendant plusieurs semaines par une **diététicienne** pour réaliser des repas incorporant plus de produits bio et durables du territoire tout en maintenant, voire en diminuant les coûts.

Les résultats montrent une complète réussite, avec d'une part une augmentation d'**au moins 50% de la part de produits durables** (et de 100% au moins des produits biologiques), et une diminution entre 10 et 20% des coûts d'achat, grâce notamment à la substitution partielle des protéines de la viande ou du poisson par des **légumineuses** .

→ Axe 1 — Végétalisation de l'espace public et éducation à l'environnement

Notre objectif : Faire du Vivant un allié pour lutter contre le dérèglement climatique, améliorer le cadre de vie des Orléanaises et Orléanais tout en embellissant Orléans.

→ Ce que nous mettrons en place

● Une « coulée verte » Loire-Loiret et réseau de promenades végétalisées

Nous aménagerons progressivement **une coulée verte Loire-Loiret en reliant plusieurs maillons existants** (zone agricole du val à la limite Orléans-Olivet-St Pryvé, ZAC Val Ouest, secteur Chronodrive – Jardiland, Parc du Moins Roux, rue Georges Pompidou, parc Léon Chenault, avenue Michelet, CAF, Place St Charles, Square de la Chevauchée, friche Beecome, Parc de Loire...), permettant la promenade ou des déplacements piétons en sécurité au sud de la ville.

Cette coulée verte sera **la première brique d'un réseau de promenades végétalisées**. Nous avons estimé ce projet à environ 1,7M€. Avec un plan et une signalétique dédiée, il permettra à tous les habitants de profiter de la nature en ville à proximité de chez eux.

Ci-dessous, notre proposition de parcours pédestre continu reliant **la Loire et le Loiret**. Sur schéma ci-après, en vert, ce sont les maillons déjà existants et en jaune, les voiries pouvant être réaménagées. Une prolongation au nord sur la commune de St Jean de Braye est à envisager



● Végétalisation du centre-ville d'Orléans

La végétalisation du cœur minéral du centre-ville d'Orléans, avec des lieux emblématiques comme la place du Martroi, sera appuyée par **un plan de végétalisation des murs et de développement de végétaux en pied de façades** et financée par un dispositif similaire à celui d'embellissement des façades qui prévalait jusqu'alors.

Si l'appui technique des équipes de **jardiniers** de la ville est nécessaire, la participation des **habitants** est elle aussi indispensable à l'entretien et à la pérennité des installations.

La transformation de rues avec chaussée centrale et trottoirs en zones de rencontre, où la vitesse est limitée à 20km/h, permet de **libérer de l'espace au sol et d'y intégrer des végétaux**.

● Protection des arbres et de la biodiversité urbaine

La protection des arbres existants, la plantation de **nouveaux arbres** à la faveur des opérations d'urbanisme, sont autant de leviers permettant d'augmenter le patrimoine arboré de la ville.

Ces opérations seront élaborées dans l'optique d'augmenter et de diversifier les niches écologiques et d'abriter **le plus de biodiversité possible** (par exemple en préservant des souches, ou encore en réensemencant les pelouses ou les prairies pour augmenter la diversité des espèces de plantes).

Dans le parc arboré privé, des opérations de sensibilisation et d'appui technique, ainsi que d'animation des chartes de co-propriétaires sur ces aspects (charte de l'arbre), viseront à limiter les coupes des arbres **remarquables** ou encore à augmenter la nature des essences constituant les haies.

● Rénovation et végétalisation des cours d'école

Nous réaliserons environ **10 rénovations complètes** de type cours « **oasis** » sur l'ensemble de la commune, permettant de repenser intégralement les cours d'école pour en faire des espaces de vie, d'apprentissage et de jeux plus agréables et apaisés. Le coût de ces rénovations totales, étalementes sur le mandat seraient de **7 à 10M€**.

En parallèle, des opérations de **débitumage**, d'apport de terre et de végétaux seront mises en œuvre dans les ~50 cours (sur 65 au total et environ 10 000 élèves) qui ne sont pas prévues et qui n'auront pas été réalisées au mandat 2020-2026.

Dans le cadre de tous ces projets, les aménagements à réaliser seront conçus et validés en concertation avec les **équipes éducatives**, les **utilisateurs** (enfants et parents) et les **services municipaux techniques** compétents en la matière.

● Education à l'environnement

L'éducation à l'environnement à destination des élèves de primaire sera encouragée et facilitée. En lien avec les équipes enseignantes, nous équiprons les parcs et jardins de dispositifs permettant d'accueillir les enfants pour faire la **classe dehors**, sur le modèle de ce qui se pratique dans les pays scandinaves et qui a été développé avec succès dans la ville de Poitiers.

Cette appropriation du milieu naturel par les enfants, guidés par les enseignants, est essentielle dans leur sensibilisation aux **enjeux environnementaux**.

L'éducation à l'environnement pour les plus grands et les adultes se manifestera par **le soutien aux associations naturalistes**, mais aussi par une politique active en faveur du développement des jardins potagers sur l'espace public, sur le modèle des jardins partagés ou des jardins ouvriers.



Pourquoi c'est utile et gagnant

● Développement économique

Le territoire orléanais est riche de son **activité horticole**, qui s'est perpétuée jusqu'à présent grâce à un tissu d'entreprises innovantes qui exportent à l'international des productions emblématiques comme la clématite. Le plan de végétalisation que nous proposons s'appuiera sur **des plants et essences issues d'entreprises locales**.

● Bénéfices environnementaux & santé

Végétaliser la ville, c'est la rendre **plus accueillante aux piétons**. En lien avec notre projet de refonte du plan de déplacements urbains, privilégiant la marche, le vélo et les transports collectifs, la végétalisation participe à la reconquête de la ville par les piétons, au profit de la **santé et du bien-être de tous**, notamment les plus fragiles et les plus âgés d'entre nous.

C'est aussi le moyen de lutter contre la chute vertigineuse des populations d'insectes et d'oiseaux, et plus largement **l'effondrement de la biodiversité**, pourtant nécessaire à notre santé et à notre alimentation. C'est pour finir un des moyens de lutte contre les phénomènes de canicule estivale, renforcés dans **zones urbaines très artificialisées**.

● Bénéfices éducatifs

Les citoyens de demain que sont nos enfants doivent participer pleinement à la lutte contre la dégradation continue de notre environnement, et la sensibilisation à ces enjeux passe d'abord et avant tout par le lien, intellectuel ou physique, qu'ils peuvent créer avec ce milieu naturel. **Eduquer dans la nature est ainsi le meilleur moyen d'éduquer à la nature**.



Axe 2 — Production d'énergie renouvelable, lutte contre le changement climatique et adaptation

Notre objectif : faire d'Orléans une ville qui participe activement à la transition écologique et énergétique, et qui met en place une stratégie d'adaptation au changement climatique.



Nos principales propositions

● Rénovation énergétique du parc public, appui à la rénovation du parc privé

Parce que la première action en matière énergétique consiste à **diminuer les consommations**, la ville réalisera un inventaire de son parc de bâtiments et élaborera un plan d'investissement pluriannuel de rénovation énergétique (isolation, changement des modes de chauffage etc...).

En parallèle, en lien avec les services métropolitains de MaMetroRenov, la ville poursuivra son action **en faveur des rénovations dans le parc privé, notamment à destination des logements les plus énergivores**, ainsi que sa lutte contre l'habitat indigne.

● Soutien à la filière de la géothermie et aux énergies renouvelables

Nous relancerons les **projets de géothermie** pour le chauffage, à la fois en géothermie de surface pour des bâtiments individuels mais aussi en géothermie profonde pour les réseaux de chaleur urbains visant à alimenter les grands ensembles d'immeubles et les bâtiments publics.

La société publique support des énergies renouvelables sur la Métropole poursuivra son action en faveur du développement de la **production d'énergie photovoltaïque**, et mettra en place des mécanismes de participation citoyenne aux projets d'énergie renouvelable. La ville, en lien avec l'Université et la Région pour les aspects formation, participera à la mise en place et à la **structuration d'une filière** professionnelle autour de la géothermie.

● Lutte contre les îlots de chaleur urbaine et rafraîchissement d'été

Face aux canicules estivales, la ville mettra en place, en parallèle de son plan de végétalisation, une stratégie de **résorption des îlots de chaleur urbaine**. Par ailleurs, les rénovations énergétiques des bâtiments publics seront conduites afin de permettre autant que possible le rafraîchissement d'été par géothermie.



Pourquoi c'est utile et gagnant

● Développement économique

La production d'énergie sur notre territoire, en lieu et place des hydrocarbures qui sont importés, représente un formidable **levier économique**. Le Loiret et la Métropole d'Orléans possèdent des atouts similaires à l'Île-de-France où la géothermie est beaucoup plus développée.

● Bénéfices éducatifs et sociaux

Parce que la précarité énergétique se conjugue souvent avec le mal logement, les difficultés économiques et sociales, agir sur la qualité des logements est un levier dans la **lutte contre les inégalités, en particulier celles qui touchent les enfants**.



Axe 3 — Alimentation locale et durable

Notre objectif : faire d'Orléans une ville qui fournit aux enfants, aux plus fragiles, aux plus précaires, des aliments de qualité, tout en soutenant la filière agricole locale



Ce que nous ferons une fois élus

Retour en régie publique de la fabrication des repas des cantines

A l'instar du Conseil Départemental qui réinternalise la production des repas des collégiens sur la Métropole, la ville mettra **fin à la délégation de service public pour reprendre en régie l'approvisionnement des cantines des écoles**.

Les achats seront conduits de manière à augmenter la proportion d'aliments locaux et biologique et de privilégier les producteurs du Loiret et des départements limitrophes. Un travail d'élaboration **des menus, avec des produits frais et de saison**, et d'accompagnement des chefs de cuisine sera conduit. **Une alternative végétarienne devra être systématiquement proposée aux enfants et séniors qui bénéficient de ces repas**. Nous mettrons en place des actions d'éducation à l'alimentation à destination des enfants et de leurs familles.

Appui aux filières agricoles locales

Les achats de matière première auprès des producteurs locaux sont un levier important pour soutenir la filière agricole du territoire orléanais. La ville élaborera **une stratégie d'achat favorable aux producteurs locaux**, et participera activement à la constitution de la plateforme logistique permettant le transport des denrées, en lien avec la chambre d'agriculture et les groupements de producteurs (comme par exemple le groupement des agriculteurs biologiques Gabor). Nous encouragerons par ailleurs le développement de l'**agriculture intra-métropolitaine**.

Sécurité sociale alimentaire et Ordonnances vertes

Parce que l'achat de produits frais ne doit pas être réservé aux plus favorisés, nous mettrons en place des dispositifs sur le modèle de la sécurité sociale alimentaire, permettant la fourniture de **paniers de produits frais, locaux, durables et biologiques, aux personnes aux ressources modestes**. Des actions de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation seront mises en place, avec notamment des cours pour apprendre à cuisiner des produits locaux et de saison. Par ailleurs, un programme spécifique ciblera les femmes enceintes pour leur permettre de disposer d'aliments issus de l'**agriculture biologique** et de diminuer ainsi leur **exposition aux polluants**.



Pourquoi c'est utile et gagnant

Développement économique

Face aux difficultés d'une partie des agriculteurs, la commande publique est un moyen efficace de **soutenir le tissu local**, en permettant de garantir des volumes et en introduisant de la prévisibilité dans les achats. C'est aussi le moyen d'accompagner la filière vers la production de produits plus **durables**, limitant les pollutions et ses impacts sur l'environnement et la santé.

Bénéfices environnementaux & santé

Face à des crises sanitaires qui se succèdent, et à la mise en évidence des effets délétères de nombreux polluants sur notre santé, nous devons être les plus **attentifs et exigeants** possibles dans les menus que nous fournissons à nos enfants à l'école.

Le choix de cuisiner des **produits frais, locaux et de qualité**, associé à un ensemble d'actions en faveur de l'éducation à l'alimentation est aussi une des clés pour que nos enfants acquièrent les bons réflexes et deviennent pleinement acteurs de leur santé tout au long de leur vie.



Axe 4 — Cycle de l'eau

Notre objectif : faire d'Orléans une ville qui fournit de l'eau potable de qualité à des tarifs abordables, et qui reprenne la maîtrise et l'expertise de son réseau d'eau potable et d'assainissement



Nous agirons pour

1 Le retour en régie publique de la distribution d'eau et de l'assainissement

Alors que la Métropole est un patchwork de régimes différents (régie ou délégation de service public), nous retournerons à un système de **régie publique** pour les services d'approvisionnement et d'assainissement d'eau. Cette ré-internalisation se doublera d'une stratégie de diagnostic, d'évaluation et de renouvellement du réseau de canalisation, ainsi que d'une politique de **transparence et d'information du public** sur la qualité de l'eau et des réseaux.

2 Infiltration de l'eau partout où cela est possible

Le Plan Local d'Urbanisme prévoit pour les constructions neuves ou les rénovations des normes strictes en matière d'artificialisation des sols (coefficients de biotope, pourcentage de pleine terre, emprise au sol maximum). Nous compléterons ces mesures par des **programmes incitatifs pour désimperméabiliser** les terrains déjà aménagés.

De la même façon, les rénovations de voirie intégreront des **aménagements au sol** permettant l'infiltration de l'eau de pluie, comme les « arbres de pluie », déjà expérimentés à Lyon.

Dans la même optique, nous élaborerons un plan visant à **débitumiser les cours d'école au profit d'espaces végétalisés**, permettant à la fois l'infiltration d'eau mais aussi l'éducation des enfants aux enjeux du vivant et de la biodiversité.

3 Diminution de la pollution des nappes

La protection des nappes, notamment autour des aires de captage d'eau potable, peut être envisagée au travers d'une politique combinant agriculture biologique, soutien aux agriculteurs et alimentation scolaire. Nous encouragerons l'**installation d'exploitants agricoles** en agriculture biologique sur les aires de captage de la Métropole, tout en offrant à leurs produits des débouchés pour la restauration scolaire de la ville.

Nous déployerons les **instruments d'incitation aux pratiques écologiques** (paiements pour services environnementaux, mesures agroenvironnementales et climatiques) auprès des exploitants agricoles du territoire métropolitain et au-delà (par exemple sur l'ensemble du bassin versant du Val-Dhuys-Loiret), afin de diminuer les pollutions entrantes dans les nappes.



Pourquoi c'est utile et gagnant

1 Bénéfices environnementaux & santé

La qualité de l'eau, celle du robinet ou celle des nappes phréatiques, est un enjeu majeur des années et décennies à venir. Nous devons posséder dans les services métropolitains toute **l'expertise possible pour faire face aux problèmes de pollution** et fournir aux habitants une eau de la plus grande qualité possible.

La protection des aires de captage d'eau potable et la limitation des pollutions aux nappes, outre ses bénéfices en termes de santé, est aussi un moyen de **préserver la biodiversité en ville**.



Mot du colistier référent



Hugues RAIMBOURG

Conseiller départemental du Loiret - Canton Orléans-2

Colistier OSE et référent du groupe de travail Environnement

“Nous nous sommes réunis depuis l’été 2023 pour réfléchir aux propositions en matière d’environnement au sens large. Notre réflexion a été d’**inclure toutes les ressources naturelles**, comme l’eau ou l’énergie. Grâce à la participation d’habitants et de sympathisants, nous avons réalisé un **diagnostic** de l’état actuel des politiques municipales et métropolitaines à Orléans.

Nous avons **sorcé nos travaux** à partir de rapports fiables et de documents cadres : PCAET, PLUm, stratégie nationales en matière d’environnement ou d’énergie... Nous nous sommes appuyés sur les **recommandations d’adjoints aux Maire** de villes écologistes en charge de ces politiques dans d’autres villes, comme Poitiers ou Tours, pour identifier les **enjeux principaux**.

Nous avons observé en détail les leviers pouvant être actionnés par la collectivité mais aussi pour éviter les fausses bonnes idées pour aboutir à des propositions concrètes. A l’aide de tous ces éléments, et de nos souhaits et envies pour notre territoire, nous avons élaboré un ensemble de réel cap pour construire un projet de mandat, qui devra être complété, une fois élus, par l’expertise des services techniques de la ville et de la Métropole.

Nous acclimaterons notre ville aux grands enjeux du XXIème siècle et pour les générations futures.”



Stade de l’Île Arrault